

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité

La Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) est intégrée dans le réseau national du service des droits des femmes : une administration centrale (Direction Générale de la Cohésion Sociale), un service régional implanté en préfecture de région et une DDFE dans chaque département positionnée en DDCCS.

Elle coopère avec les collectivités territoriales, les services de l'État et de nombreux partenaires économiques, sociaux ou issus du monde associatif.

Ses missions

- Réaliser une approche intégrée permettant d'investir la problématique de l'égalité entre femmes et hommes
- Se mobiliser sur une grande variété de sujets, allant de l'égalité professionnelle à la lutte contre les violences faites aux femmes, en passant par la destruction de stéréotype sexuels
- Piloter et coordonner à l'échelle territoriale la politique du Gouvernement concernant la promotion des droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes notamment par le biais de stratégies régionales.
- Accompagner financièrement différents projets relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes

Quelques chiffres clés

- 147 places dédiées aux femmes victimes de violences
- 210 personnes orientées en hébergement par le 115
- 2 accueils de jour: 135 personnes accueillies en 2018
- 20 demandes de parcours de sortie de prostitution autorisées par la commission départementale sur 37 demandes.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

1 rue Joseph Chanrion, cité administrative CS 20094
38032 Grenoble cedex 1

Tel: 04 57 38 38

Insertion
Hébergement
Prévention
Vie
Vulnérable
Droit
Contrôle
Développement
Isère
Égalité
Jeunesse
Solidarité
Valeurs
Sport
Territoire
Handicap
Soutien
Quartiers
Interministériel
Financement
Proximité
Inclusion
Protection
Sociale
Pauvreté
Loisirs

DDCS

Présentation générale

“ La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités au minimum, et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et divisions et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres ”

Conseil de l'Europe du 7 juillet 2010

”

La DDCS est chargée de la mise en œuvre des politiques de l'État, qui visent à préserver et restaurer de la cohésion sociale.

Ces compétences s'étalent sur les nombreux domaines que sont les politiques de cohésion sociale, celles relatives à la jeunesse à la vie associative et à l'éducation populaire.

Elle agit en lien étroit avec les collectivités territoriales, tant pour la jeunesse et le sport, que pour le champ social et soutient les associations, les clubs sportifs, et les organismes sociaux dans le respect de leur autonomie et des valeurs d'engagement et de solidarité que ceux-ci transmettent

Elle est structurée autour de 4 pôles et s'appuie sur un secrétariat général chargé de la gestion de l'effectif et de son organisation :

- Règlementation et métier du sport
- Jeunesse sport et vie associative
- Hébergement logement social
- Politique de la ville et personnes vulnérables

Et intègre dans ses services :

La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité
Le délégué départementale à la vie associative
Le greffe des associations loi 1901

Pôle métiers et réglementation du sport

Missions principales :

Contrôle établissements et éducateurs

Les 3 grandes obligations réglementaires inscrites au code du sport sont l'obligation de déclaration, l'obligation de qualification et l'obligation d'honorabilité.

La sécurité générale des pratiques sportives est également contrôlée.

Examens montagne

La DDCS 38 organise les examens des cursus de moniteurs de ski et d'accompagnateurs en moyenne montagne pour l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Pôle National des Métiers de l'Encadrement, du Ski et de l'Alpinisme

Le PNMESSA a un rôle de guichet unique national pour les moniteurs de ski et guides de haute montagne qui souhaitent exercer sur le territoire national. Il a aussi une mission d'expertise des sports de montagne, au service du ministère des sports.

Quelques chiffres clés:

- 9605 éducateurs sportifs déclarés en Isère
PNMESSA :
- 559 autorisations d'exercer dans un état membre de l'UE pour les guides de haute montagne français
- 367 autorisations d'exercer en France occasionnellement aux guides de haute montagne étrangers
- 150 cartes professionnelles françaises délivrées aux moniteurs étrangers (ski, snow board, alpinisme)

BNSSA :

- 212 candidats/an - 6 sessions d'examen de 36 candidats

Examens montagne :

- entre 500 et 1000 diplômes délivrés par an (ski alpin, guide de haute montagne)
- entre 4000 et 5000 candidats inscrits par an
- en 2018 :

530 DE de ski alpin
50 DE de guide haute montagne
1 BE ski alpin moniteur
1 BE accompagnateur montagne

Jeunesse sport et vie associative

Missions principales :

Aider au développement de la vie associative

La déléguée départementale à la vie associative anime la mission d'information et les points d'accès à la vie associative.

La DDCCS contribue à la professionnalisation de la vie associative par l'attribution de postes FONJEP, du FDVA et du CNDS, et de son implication dans les filières de formation.

Contribuer à la mise en place de politiques éducatives territoriales de jeunesse

En veillant à la sécurité physique et morale des enfants et jeunes accueillis dans les centres de loisirs et de vacances, et au sein de plans mercredi.

En apportant l'expertise des personnels techniques et pédagogiques: éducation à la citoyenneté, présentation des conduites à risques, dispositifs d'insertion, développement de l'engagement, de l'autonomie et de la mobilité des jeunes

Promouvoir la politique sportive

- Participer au développement des pratiques adaptées au besoin pour tous les âges et pour tout le territoire, notamment le sport santé (ex: les sports de nature).
- Renforcer les fonctions sociale et éducative du sport : éducation, mixité, citoyenneté et handicap.
- Contribuer à la bonne répartition des équipements sportifs pour l'expertise et les financements croisés (CNDS, DETR, FSIL).

Quelques chiffres clés:

Promotion du sport pour le plus grand nombre

- Isère: 342 000 licenciés sportifs en Isère/ 9 605 éducateur sportifs/ 3160 clubs de sport
- Accueil de mineurs/ BAFA: 2300 déclarations par an, 125 000 mineurs accueillis en Isère
- 860 séjours avec hébergement/ 425 séjours courts accessoires
- 900 accueils de mineurs sans hébergement / 90 accueils scoutisme

Soutien à la vie associative

- 9 points d'appui dans le département, dont le CRIB/ 25 structures d'informations jeunesse/ 5 points d'accueil et d'écoute jeunes subventionnés
- 78 postes FONJEP, aide à l'emploi pour des associations de jeunes
- 72 aides pour des associations sportives
- 1 165 440 euros d'aide au fonctionnement de 298 associations sportives en 2018 (CNDS)
- FDVA, fonds de développement de la vie associative, 503 000 euros
- Greffe des associations loi 1901 pour le département de l'Isère

Hébergement, Accompagnement et logement social

Missions principales :

Promouvoir la politique du logement
d'abord

- Apporter une réponse globale aux personnes dépourvues de logement personnel ou qui risque de le perdre.
- Coordonner les différents moyens d'accompagnement social pour répondre à l'ensemble des besoins de la personne.
- Permettre, pour les ménages logés, une intervention rapide en cas de difficultés signalées par le bailleur dans le logement.
- Mobiliser l'offre de logements sociaux dont ceux du contingent préfectoral.

Faciliter les parcours des personnes les plus démunies
de l'hébergement au logement autonome en mobilisant
différents dispositifs

Garantir de bonnes conditions d'accueil et de
fonctionnement des établissements accueillant les
personnes démunies

Quelques chiffres clés :

- 80 000 logements sociaux en Isère
- 30 870 demandes de logement social actives
- 8 770 attribués en 2018
- DALO (droit au logement opposable) : 700 recours, 273 ménages reconnus prioritaires
- DAHO (droit à l'hébergement opposable) : 225 recours, 66 ménages reconnus prioritaires
- CCAPEX (prévention des expulsions locatives) : 784 dossiers au stade du commandement de payer
- 28 692 790 euros (BOP 177)
- 52 associations financées
- 19 établissements CHRS/CHU
- 1 304 places pérennes
- 30 associations se mobilisent toute l'année
- 12 accueils de jour
- 585 places ouvertes en période hivernale
- 3 147 places en résidences sociales
- 222 places en pensions de famille
- 405 places IML (intermédiation locative)
- 27 aires d'accueil dédiées à l'itinérance, soit 527 places
- 4 aires dédiées au grands passages, soit 300 places

Politique de la ville et personnes vulnérables

Missions principales :

Politique de la ville

Animer et mettre en œuvre les contrats de ville dans un cadre partenarial avec la Préfecture et les délégués du Préfet et assurer la gestion financière des crédits dédiés.

Financer des actions en faveur des habitants relatives à l'emploi, la réussite éducative, l'habitat, la lutte contre les discriminations ou encore l'égalité sociale.

Plan de lutte contre la pauvreté

Piloter, animer et mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, avec notamment la contractualisation avec le Conseil Départemental et assurer les missions régaliennes.

Mise en œuvre des politiques publiques de l'État en direction des plus fragiles

Exercer l'autorité parentale des pupilles de l'État placées sous la garde du Conseil Départemental de l'Isère, animer le réseau des mandataires, garantir l'accès aux droits des plus démunis, et soutenir les dispositifs de prévention des risques en matière d'addiction, assurer la gestion des dispositifs d'aide sociale de l'Etat.

Secrétariat du Comité médical et des Commissions de réforme

Ces commissions sont des instances médicales consultatives œuvrant pour les agents de la fonction publique de l'État et pour les agents de la fonction publique hospitalière.

Quelques chiffres clés :

Personnes vulnérables :

- nombre de majeurs protégés (tutelle et curatelle) : 6000
- nombre services mandataires : 6
- nombre mandataires individuels : 10
- nombre services de préposés : 11
- nombre pupilles de l'état : 54
- plan pauvreté : 1 056 678€

Handicap :

- subvention FDCH versée à la MDPH : 107 000 euros
- subvention pour lutte contre la maltraitance : 8 000 euros

Politique de la ville :

- 26 QPV (quartiers prioritaires politique de la ville) : 66 500 habitants
- Subvention PV : 2 863 400 euros
- 7 contrats de villes
- 6 projets de réussite éducative : 841 100 euros
- Dispositif ville vie vacances : 145 400 euros
- 22 postes FONJEP : 11 en 2019
- 38 Adultes-relais en 2018, 55 en 2019